

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 04 juin 2026 à 18 h 30

Délibération n°2026/06/01

Date de la convocation	29 mai 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	26
Nombre de membres titulaires présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	05
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	01
Nombre de membres sans voix délibérative présents	03
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	03
Nombre de membres suppléants en exercice	05
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Annie GERMIN, Florence LIMONES, Patricia POUBLANC (délibérations 2026-06-03, 2026-06-06 et 2026-06-07), Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Frédéric COURRENT, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY et Monique SAEZ ;
Monsieur Alain BLASCO (délibération 2026-06-03 uniquement)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Monsieur Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Madame Patricia POUBLANC (pouvoir à Madame Céline ROSZCZKA, pour les délibérations 2026-06-01, 2026-06-02, 2026-06-04, 2026-06-05),
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Frédérique CONDET) et Benoît MOULIN (pouvoir à Eric PEREDES)

Collège des familles et associations :

Mesdames Chantal BOURNETON (pouvoir à Alain BLASCO, pour la délibération 2026-06-03 uniquement), Marlène JAFFIOL (pouvoir à Caroline ALLARY) et Stéphanie ROY (pouvoir à Christine DEMAY)
Monsieur Antoine GIL,

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

2. Eléments de contexte

Au début de chaque séance, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. Incidence Financière

Néant.

4. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **DESIGNE** Monsieur **Frédéric COURRENT** comme secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Président de Séance

Rémi NICOLAS

Rémi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL

